

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION

DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

Arrêté.

Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts

Le Ministre

~~de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques; et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques en date du 28 Février 1927

Vu le consentement donné le 3 Avril 1930 par

M. DESPREZ, propriétaire

Arrête :

Article premier.

Les façades et toitures de l'immeuble sis 26
Place Vendôme à Paris

sont classées parmi les monuments historiques.

Art. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau
des hypothèques de la situation de l'immeuble
classé.

Art. 3.

Il sera notifié au Préfet du département
d. e la Seine
et au Maire de la commune de M. DESPREZ.
propriétaire demeurant 86 Boulevard de Courcelles
à Paris XVII^e

qui
seront responsables, chacun en ce qui le concerne,
de son exécution.

Paris, le 17 MAI 1930 192

Eugène Lantier

Eugène LANTIER

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES
MONUMENTS HISTORIQUES

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, dernier paragraphe;

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31,

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La façade sur la place Vendôme de l'immeuble
sis Place Vendôme N° 26 à PARIS Ier, et

appartenant à M. DESPREZ demeurant 86 Bd. de Courcelles
à PARIS.

est inscrit e sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, ~~au maire de la commune~~ et au propriétaire.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 6 - MAI 1927.

Pour le Ministre et par délégation spéciale
Le Directeur des Beaux-Arts

Paulin
T. S. V. P.